



Le regroupement familial pour les émigrants algériens en france

Par **asma**, le **06/09/2010** à **18:43**

Bonjour,

je veux avoir des information concernant les étapes du regroupement familial pour les émigrants algeniens.mon mari a eu la visite du domicile le 9 mars 2010 et moi j'ai eu la convocation au consulat de france qui se trouve en algerie a hydra plus exactement pour le dépôt du docier complémentaire le 6 juin 2010 et pour le moment je n'ai pas d'autre convocation ou réponce et je veux savoir si c'est possible c'est quoi les autre démarches et étapes qui vont suivre mon dépôt du docier et comment ça va se passer dans l'avenir et svp je veux savoir aussi combien de temps ça peut prendre pour avoir une réponse définitive et positive aussi nchalah. merci a vous a l'avance

Par **zacotte**, le **06/09/2010** à **21:35**

Bonsoir,

Comme je l'ai indiqué sur le site entre le moment où j'ai déposé le dossier de regroupement familial à la DASS et la réponse positive de la préfecture : 7 mois de procédure. Ne reste plus que l'obtention du visa pour mon mari à Alger pour venir en France .Il a bien été indiqué sur le courrier de la préfecture qu'il doit attendre d'être convoqué par le consulat. Donc ne vous reste plus qu'à attendre... Pas vraiment le choix. Bon courage à vous moi, je suis à la fin du parcours.

Par **asma**, le **06/09/2010** à **22:00**

bonsoir a vous zacotte et bien je suis contente pour vous et votre mari nchalah ça va être aussi vite que vous pour moi merci

Par **asma**, le **06/09/2010** à **22:04**

svp just pour savoir vous avez la nationalité ou bien la carte de séjour?et entre la premiere convocation de votre mari au consulat de france qui se trouve a alger et la 2éme convocation ça a duré combien de temps parce que pour moi ça fait 3mois que j'ai déposé le docier complémentaire

Par **zacotte**, le **08/09/2010** à **21:30**

Bonsoir Asma,

Etant de nationalité Algérienne j'ai une carte de résidence de 10 ans. Je dois régler la taxe de regroupement (340 €) auprès de l'OFII en France pour que mon mari obtienne son visa en Algérie.

Les délais sont variables d'une préfecture à une autre. Une moyenne de 12 mois me parait le plus probable mais hélas, cela peut être plus... Impossible de le savoir à l'avance. Bon courage à vous

Par **asma**, le **09/09/2010** à **17:23**

bonsoir zacotte merci a vous c'est très gentil j'espère que vous allez vite avoir 1 réponse définitive et que votre mari puisse monté le plus tot possible